

tive de défense stratégique (IDS) du président Reagan, dans le contexte de la limitation des armements, intéressaient l'avenir du Traité ABM. Le débat était plus précisément axé sur la déclaration par laquelle le gouvernement américain avait fait savoir en 1985 qu'il considérait l'interprétation «élargie» du Traité comme étant légale; celle-ci ouvre la voie à l'expérimentation et à la mise en oeuvre de systèmes et de composantes anti-missiles balistiques d'un caractère «exotique». Cette question a d'ailleurs plus ou moins focalisé les débats, tant celui entre les superpuissances signataires du Traité que celui opposant, à l'intérieur des États-Unis, partisans et détracteurs de la «Guerre des étoiles».

En 1987 toutefois, l'attention s'est progressivement portée sur d'autres aspects du problème. En avril, une controverse s'est ouverte à Washington sur la possibilité de compromis entre les positions en apparence inconciliables de l'Union soviétique et des États-Unis. S'inspirant d'idées formulées par des spécialistes de la limitation des armements, en dehors du gouvernement, M. Paul Nitze a profité de discours publics pour laisser entendre qu'il serait peut-être possible de parvenir à une entente sur les limites à appliquer au chapitre des essais, sans pour autant entrer dans le débat sur l'interprétation du Traité ABM. Il faudrait pour cela conclure toute une série d'accords techniques pour, par exemple, limiter la dimension des miroirs placés dans l'espace ou la puissance des lasers. La proposition de M. Nitze a été carrément désavouée par le Pentagone et elle a été vivement critiquée successivement par M. Weinberger et par M. Richard Perle, alors secrétaire adjoint à la Défense. Les deux hommes ont publiquement dénoncé l'idée de M. Nitze, y voyant une manoeuvre détournée pour restreindre le programme de l'IDS.

Notons cependant que le gouvernement américain lui-même s'est montré de moins en moins désireux de poursuivre le débat sur l'interprétation «au sens large» par opposition à l'interprétation «restrictive» du traité, peut-être parce qu'à deux reprises, le Congrès a refusé de financer des expériences de l'IDS qui n'auraient pas respecté l'esprit et la lettre du Traité. Ainsi, au début du mois de septembre 1987, M. Abraham Sofaer, conseiller juridique auprès du Département d'État, a publié la dernière partie de son rapport sur les négociations ABM, mais contrairement à ce qui avait été le cas pour l'étude parue précédemment, dans laquelle on appuyait une interprétation «au sens large» du texte de 1972, le rapport de septembre a suscité peu de commentaires ou de discussions.

Enfin, les Soviétiques ont semblé, eux aussi, annoncer vers la fin d'octobre 1987 une évolution de leur position. À la veille de la signature d'un traité sur les FNI, les deux parties s'étaient déclarées désireuses de poursuivre leurs pourparlers sur la conclusion d'un traité START. Le 31 octobre à Washington, M. Chevardnadze avait semblé moins insister sur la nécessité de limiter strictement les recherches et sur l'obstacle que représentait l'IDS aux progrès des négociations START. Il avait plutôt souligné qu'il était important de respecter les dispositions du Traité ABM. D'une façon générale, on a déduit de cette déclaration que les Soviétiques se contenteraient d'un accord sur les

recherches «autorisées» (dont quelques expériences dans l'espace) qui seraient, au sens large, compatibles avec l'interprétation stricte du Traité. M. Chevardnadze a par ailleurs laissé entendre que les deux camps devaient s'engager à ne pas se retirer du Traité ABM pendant dix ans.

Cette évolution des positions des superpuissances a été confirmée dans le communiqué publié à l'issue du sommet de décembre. Les deux dirigeants ont en effet donné à leurs délégations respectives l'ordre de «préparer un accord en vertu duquel leurs deux pays s'engageraient, d'une part, à respecter le Traité ABM tel qu'il avait été signé en 1972, tout en menant leurs recherches, travaux de mise au point et essais permis par le Traité, et, d'autre part, à respecter ce dernier pendant une période donnée.»

Même s'il est vite apparu que cette déclaration était manifestement ambiguë, elle indiquait que les deux dirigeants ne voulaient plus voir l'éternel conflit sur la question des défenses ABM retarder plus longtemps la recherche d'un traité START. Il semble donc que les dirigeants aient cherché par cette déclaration à formuler le problème en des termes moins polémiques. Mais en janvier 1988, quand les entretiens ont repris à Genève, il s'est vite avéré que de sérieux désaccords subsistaient encore. Le 15 du même mois, les Soviétiques ont déposé un projet de protocole pour le Traité START, en vertu duquel les deux parties se seraient engagées à respecter le Traité ABM pour une période de dix ans. Comme elles en avaient convenu au sommet de Washington, le protocole stipulait que les superpuissances devaient entamer des pourparlers sur la stabilité stratégique au plus tard trois ans avant la fin de la période de validité du protocole.

Les États-Unis n'ont accepté ni de s'engager à respecter le Traité ABM pendant dix ans, ni de limiter la recherche et le développement comme semblait l'exiger le protocole des Soviétiques. Le 22 janvier, la délégation américaine a déposé un projet de traité de quatre pages intitulé «Mesures propres à faciliter, dans la coopération, le passage à l'étape du déploiement de défenses stratégiques contre les missiles balistiques dans l'avenir». Ce texte aurait, entre autres choses, obligé les parties à respecter le Traité ABM pour une «période donnée» (les négociateurs américains avaient jusque-là proposé de respecter le Traité jusqu'en 1994). Les États-Unis ont également préconisé d'examiner le problème des recherches, des essais et des travaux de mise au point «autorisés», en des termes qui auraient permis d'éviter le débat sur l'interprétation «élargie» ou «restrictive» du Traité, sans pour autant empêcher la poursuite du programme de l'IDS conformément au calendrier prévu.

Les Soviétiques étaient fermement opposés à ce que l'on adopte une formulation qui, au lieu d'insister sur le respect du Traité ABM, mettait l'accent sur la transition à des défenses anti-missiles. Dans les mois qui ont suivi, les négociateurs ont essayé de préparer un projet d'entente en s'inspirant du communiqué de Washington, mais les désaccords entre eux ont subsisté. Les Soviétiques semblaient certes toujours disposés à accepter une interprétation plus souple du concept de recherche «autorisée» (ils mettaient davantage l'accent sur la nécessité de respecter le Traité que sur le programme de l'IDS en tant que tel), mais M. Chevard-